

OBSERVATIONS prononcées à la suite de la communication de M. Guy Chaussinand-Nogaret (séance du lundi 10 mars 2003)

Jean BAECHLER : Il apparaît de votre communication que la période du règne de Louis XVI a été caractérisée par le choix entre deux logiques politiques, entre deux régimes politiques inconciliables, au sens où l'un excluait l'autre. Le premier régime était fondé sur le concept de droit divin et le second sur celui de la souveraineté nationale ou des citoyens. Vous avez affirmé, si je vous ai bien entendu, qu'un compromis était possible entre ces deux logiques. Il me semble impossible, d'un point de vue conceptuel, d'établir quelque compromis que ce soit entre ces deux types de régime.

Historiquement, dans tous les pays d'Europe, s'est opérée une rupture pour passer d'un régime à l'autre. Cette rupture a parfois été presque imperceptible, comme dans le cas du Danemark où, en 1848, les notables ont demandé audience au roi et lui ont signifié que les règles du jeu ayant été modifiées, il était dorénavant monarque constitutionnel, ce que le roi a paisiblement enregistré. En France, la rupture a été très différente.

D'où les trois questions fondamentales que pose la Révolution française à l'historien.

1°) Pourquoi la rupture s'est-elle produite à ce moment-là et non pas plus tôt ou plus tard ?

2°) Pourquoi la rupture s'étant effectuée a-t-elle résulté en une vacance du pouvoir qui s'est étalée sur plusieurs années et qui a donné l'occasion d'une montée extraordinaire aux extrêmes des passions politiques et idéologiques ?

3°) Pourquoi cette montée aux extrêmes a-t-elle eu pour conséquence une incapacité, semble-t-il définitive, de mettre en place en France des institutions politiques stables ?

D'où une question subsidiaire, celle soulevée par le personnage de Louis XVI et de ses contributions à chacune de ces trois questions. On peut plaider que la rupture a eu lieu parce qu'il était trop faible, que la montée aux extrêmes a eu lieu parce qu'il était trop entêté et que l'instabilité des institutions a été accrue par son martyre et par le souvenir que ce martyre a laissé dans la mémoire française.

*
* *

Gérald ANTOINE : Vous avez employé à plusieurs reprises le terme de « faiblesse ». Ayant lu les lettres de Gustave III à ses divers ambassadeurs d'une part, à Catherine II d'autre part, je suis frappé par la récurrence de ce terme sous la plume de Gustave III. Là est sans doute la clef des problèmes.

Je reprendrai trois de faiblesses que vous avez évoquées.

D'abord le renvoi de Turgot. Si je vous ai bien entendu, c'est Louis XVI qui *proprio motu* aurait renvoyé Turgot. Ne serait-ce pas plutôt sur la suggestion de Marie-Antoinette et de Maurepas ?

Deuxième faiblesse : la convocation des Etats Généraux. Notre Secrétaire perpétuel a publié récemment un livre sur Anne de France dans lequel il insiste sur le fait qu'elle avait convoqué avec succès des Etats Généraux. La raison en est qu'elle avait été extrêmement prudente et qu'elle avait choisi elle-même les 250 délégués, les comblant de conseils et de

bienfaits. Louis XVI n'a-t-il pas tout simplement omis de prendre la moindre précaution lorsqu'il a convoqué « ses » Etats Généraux ?

La troisième faiblesse est l'histoire de Varennes. Toutes les Cours d'Europe se sont posé la question du comportement de Louis XVI. N'oublions pas qu'il était le fils de Marie-Josèphe de Saxe, le mari de Marie-Antoinette d'Autriche, le beau-frère, le neveu, le cousin de toutes les têtes couronnées d'Europe. Et toute l'Europe avait l'œil tourné vers lui. Comment a-t-il pu se laisser aller au péché capital de goinfrerie et mettre un terme à sa fuite ? L'affaire avait été montée par un certain nombre de monarques, dont Gustave III, avec comme relais le comte de Fersen. C'était ce dernier qui jouait le rôle de cocher, mais il a lâché ses royaux passagers à Bondy. A partir du moment où Louis XVI ne s'est plus senti surveillé par les Cours d'Europe, ne s'est-il pas dit que l'aventure dans laquelle on l'avait lancé était folle et qu'il y mettrait facilement un terme en disant qu'il avait faim de pieds de porc à la Sainte-Menehould ?

*
* *

Jacques DUPÂQUIER : Pour vous, le ressort de la chute de la monarchie, c'est le refus de Louis XVI d'admettre la nécessité de changer profondément la constitution de la France et le mode de gouvernement. Je ne partage pas ce point de vue et me demande si le ressort de la chute ne réside pas plutôt dans la personnalité même du roi et de sa faiblesse devant les événements.

Croyez-vous vraiment qu'en 1789 la France était révolutionnaire ? La lecture des cahiers de doléances des paysans prouve le contraire. Les gens étaient exaspérés par les abus du droit de chasse, par des impôts de plus en plus lourds, mais ils faisaient confiance au roi et ils le disaient. La contestation politique venait d'une petite minorité qui ne représentait que 1 % ou 2 % de la population française, mais il s'agissait de l'élite ; c'est elle qui tenait la plume, c'est elle qui parlait au nom de l'opinion. La révolution de 1789 ne m'apparaît donc pas du tout comme inévitable. Ce sont les circonstances qui ont fait la révolution, et c'est la Révolution qui a fait les révolutionnaires.

Louis XVI était en réalité un timide. Il n'acceptait pas les changements, mais n'osait pas le dire franchement, ce qui le faisait passer pour dissimulé. Un passage tout à fait remarquable des écrits de Gaston de Lévis évoque Louis XVI à peu près en ces termes : « Louis XVI ne manquait pas de courage. Son héroïque fermeté pendant la journée du 20 juin le prouve, mais ce courage était celui des martyrs, de celui qui sait souffrir sans se plaindre. Il voulait à tout prix éviter de faire couler le sang de ses sujets, et sa faiblesse en a fait couler des torrents. »

On peut se demander par conséquent si ce n'est pas essentiellement dans la personnalité même du roi qu'il faut chercher le secret des événements et aussi dans l'absence à ses côtés d'un ministre capable. Rappelons-nous qu'en 1775 Turgot, qui, par ses imprudences économiques, en abolissant entièrement la réglementation de la vente des blés, avait déclenché la guerre des farines, s'est montré ensuite un ministre de l'Intérieur impitoyable et énergique. Quand il a quitté ses fonctions, il a écrit à Louis XVI : « N'oubliez pas, Sire, que c'est la faiblesse qui a mis la tête de Charles I^{er} sur un billot. » Un Turgot aurait été bien utile au roi en 1789.

*
* *

Thierry de MONTBRIAL : Votre communication m'inspire trois remarques.

Tout d'abord, vous nous avez fait un fascinant exposé d'histoire virtuelle, dont notre confrère Jean-Claude Casanova disait ici il y a peu de temps que c'était la seule qui compte vraiment. Vous nous avez clairement montré qu'à bien des moments les choses auraient pu évoluer autrement qu'elles ne l'on fait. Ils ne faut donc pas tomber dans l'illusion du déterminisme rétrospectif qui pousse à croire que ce qui s'est produit devait nécessairement se produire.

Vous avez été très rapide sur la fin de Louis XVI. Vous nous avez montré qu'il n'était pas armé intellectuellement pour comprendre son temps et qu'il était donc dépassé par les événements. Mais, à la fin de sa vie, s'est-il rendu compte du sens de ce qui se passait ?.

Le règne de Louis XVI pose aussi la difficile question des rapports entre réforme et révolution. En suivant attentivement l'évolution actuelle du Maroc, par exemple, je me demande si nous ne sommes pas dans une problématique proche.

La notion de faiblesse que vous avez si souvent évoquée mérite d'être précisée. D'un point de vue opérationnel en politique, il me semble que la faiblesse se caractérise par deux traits : l'absence de stratégie, d'une part, et le manque de ténacité et de cohérence dans la durée. La faiblesse de Louis XVI était aussi due sans doute à sa timidité. Disposez-vous d'éléments qui permettraient de mieux cerner psychologiquement le personnage de Louis XVI ?

*
* *

Jean-Marie ZEMB : L'une des impressions que je retire de cette analyse circonspecte qui n'a pas omis d'évoquer et de soupeser plusieurs autres hypothèses d'interprétation, voire de synthèse, est un certain malaise sans doute dû au fait qu'une hypothèse a été – à mon avis de profane – trop hâtivement adoptée: à savoir que c'est l'attachement – héroïque ou excessif? – de Louis XVI à ses croyances religieuses qui a conduit le Roi à maintenir – sans en méconnaître le risque fatal – le principe du fondement divin de la monarchie absolue.

Le siècle des Lumières français n'avait ni Savonarole ni Thomas d'Aquin qui lui eussent rappelé la transcendance de la Foi par rapport aux régimes politiques particuliers tels que la démocratie ou la monarchie – tempérée ou non par une constitution –, ou encore celle de la 'Realpolitik' qui leur est commune, à savoir l'oligarchie (instable).

Même une théologie politique allergique à la Primauté du Pape étendue au temporel distinguerait dans l'exercice de l'autorité le bon et le mauvais, et ce quel que soit le type d'accession au pouvoir. Cette remarque ne permet pas bien sûr d'insinuer que les théologiens eussent en l'occurrence déclaré 'juste' le régicide français, fût-ce pour hérésie en matière de doctrine chrétienne de l'autorité.

Celle-ci semble pencher en faveur d'une part du refus d'une emprise purement humaine sur la Liberté (sacrée de la créature) et du maintien organique d'une autorité sociale 'fonctionnelle' (contrôlée en tant qu'espace et rempart de ladite Liberté). A la lumière de ces principes certes très 'abstrait', on comprend mieux la souplesse du Citoyen Romain Paul (Ro. XIII) ou la décision de Luther en faveur de la féodalité et du servage lors de la Révolte des Paysans contre le Prince qui protégeait le réformateur des foudres de la Curie.

Cette lecture de la doctrine politique du christianisme relativise singulièrement le trait anticlérical du 'Kulturkampf' et de manière générale la confession a- ou plutôt antireligieuse

des convictions et des ardeurs laïques, source de bien des déboires et de la Religion et de l'État.

Ce n'est bien sûr qu'un des nombreux aspects de la Querelle de l'Investiture, mais celui-ci me semble mériter prise en considération et analyse, étant donné que deux siècles après le procès de Louis XVI il anime encore bien des ambitions et des illusions politiques.

*
* *

Jean FOYER : Vous n'avez pas beaucoup insisté sur le rôle qu'ont eu les Parlements et, en particulier, le Parlement de Paris. L'opposition a duré quasiment tout le XVIII^e siècle, exception faite de la période de la réforme de Maupeou – que pour ma part je considère comme un éminent Chancelier.

Les Parlements étaient-ils véritablement animés par les convictions que vous avez exposées ? J'ai plutôt le sentiment qu'ils étaient les défenseurs de privilèges, dont ils bénéficiaient eux-mêmes.

Quoi qu'il en soit, l'opposition des compagnies juridictionnelles au pouvoir, quand celui-ci n'est pas extrêmement fort, est une constante de l'histoire française. Ce qui se passe à la fin du XVIII^e siècle est du reste assez comparable à ce qui s'est produit à une époque très contemporaine. Entre le procès du Cardinal de Rohan et le procès de Salan devant le Haut Tribunal militaire, il y a une très grande similitude.

Votre communication a également soulevé le problème de la cohabitation. La période durant laquelle Louis XVI s'est trouvé confronté à une assemblée élective a été une espèce de cohabitation. Vous nous avez dit que c'était la conviction d'être de droit divin qui avait poussé Louis XVI à agir comme il l'a fait. N'est-ce pas plutôt un sentiment plus humain, à savoir que tout souverain ou chef d'Etat qui, pendant un temps a exercé un pouvoir absolu, ne se résigne jamais à ne plus exercer ce pouvoir absolu et essaie de le récupérer sur la force qui lui en a arraché une partie ?

Dans un certain domaine, Louis XVI a eu un mérite considérable. C'est en effet lui qui a fait fondre les canons qui ont permis plus tard à Bonaparte, puis à Napoléon, de vaincre le reste de l'Europe. Il avait également, après le malheur de la guerre de sept ans, reconstitué une flotte qui était la plus importante d'Europe. Malheureusement la révolution a passé par là et a démis de leurs fonctions les officiers de marine, qui, pour la plupart, étaient issus de la noblesse, laissant le commandement entre les mains de marins incapables. Tout cela s'est terminé à Aboulkir et à Trafalgar.

*
* *

Marcel BOITEUX : Dans vos premiers mots, vous avez dit que Louis XVI était courageux certes, et même intelligent. Or, ayant été formé par Mallet et Isaac, comme beaucoup d'entre nous, j'avais dans la tête une image de Louis XVI assez différente : un lourdaud, sexuellement embarrassé, mais très compétent en serrurerie. C'est là sans doute un raccourci caricatural. Et messieurs Mallet et Isaac n'étaient pas d'une parfaite impartialité. Mais à la suite de votre exposé, je me pose quand même une question : de quel type d'intelligence était donc doté Louis XVI ?

*
* *

Raymond TRIBOULET : Quelles qu'aient été les déficiences de Louis XVI, on doit reconnaître qu'il a fait ce qu'il a pu et qu'il ne méritait sûrement pas la mort affreuse qu'il a subie. On peut dire que c'est un martyr assurément digne de notre compassion.

*
* *

Réponses : Je n'ai pas voulu suggérer que le passage de la monarchie absolue de droit divin à un régime constitutionnel pouvait se produire sans rupture. J'entendais seulement que cette rupture ne devait pas s'accompagner nécessairement de l'abolition de la monarchie. Bien au contraire, en acceptant et en jouant du nouveau droit public élaboré par les constituants, Louis XVI eût consolidé son trône et assuré la stabilité du régime. Mais il fallait pour cela renoncer au dogme de la « seule volonté », ce que le roi n'a jamais voulu admettre. Pourtant il était dès longtemps prévenu et l'*establishment*, par l'intermédiaire des parlements et parfois des princes, l'avaient mis en garde contre « l'illégalité » du régime qu'il s'obstinait à vouloir conserver sans aménagement. La rupture s'est produite au moment où, devenus indispensables, les Etats généraux ont envoyé à Versailles toutes les élites administratives, officières et militaires depuis longtemps acquises au principe de la séparation des pouvoirs. La composition de l'Assemblée ne laisse aucun doute sur ce point. Le refus de Louis XVI d'apporter sa collaboration aux nouvelles institutions a laissé un vide par où ont pu s'engouffrer les dérives extrémistes.

Il n'est pas sûr qu'un contrôle étroit des élections par le ministère eût donné des résultats satisfaisants. Les tentatives de Louis XVI pour se constituer des assemblées triées sur le volet (assemblée des notables ou cour plénière) s'étaient soldées par des échecs. L'exaspération des esprits était telle et l'insolence du roi et ses courtisans à l'égard des députés du tiers état si flagrant qu'il aurait fallu de grandes concessions pour se les concilier.

Je ne pense pas du tout que la révolution violente et sanglante était inévitable. Elle m'apparaît même comme le résultat d'un emballement meurtrier, d'une véritable maladie mentale dont le diagnostic reste à établir. Mais je reste convaincu que le changement de régime était une nécessité absolue et qu'il se serait produit sans violence et sans excès si Louis XVI l'avait accompagné au lieu de le combattre. La monarchie aurait survécu si la révolution s'était faite avec et non contre elle.

Le parlement a été, comme il est de tradition, évoqué en termes péjoratifs. On le suspecte de ne défendre que des intérêts de caste, ce qui n'est pas toujours exact. On pourrait y ajouter son intolérance et son fanatisme. Mais il a joué un rôle essentiel dans la prise de conscience de la nation et lui a révélé son identité distincte de celle du roi qui jusqu'alors ne lui reconnaissait aucune existence en dehors de lui. A partir de 1750 ils ont martelé dans leurs remontrances le droit pour la nation de décider de la loi, et dénoncé les premiers, avant les philosophes, l'arbitraire royal et les lettres de cachet. L'immense popularité du parlement n'est pas fortuite et il apparaissait comme le seul corps représentatif de la nation, les villes

ayant perdu leur autonomie, les Etats généraux n'étant plus réunis et Etats provinciaux réduits à peu de chose. On a évoqué la réforme du parlement, c'est à dire la suppression des parlements, comme une heureuse initiative. Je la considère au contraire comme une grosse erreur dommageable à la monarchie. C'est de là que date la déconsidération du régime, la désaffection des élites, l'accusation désormais rituelle de la transformation du régime en despotisme.

Bien d'autres questions m'ont été posées auxquelles je vais essayer de répondre au moins partiellement et en vrac.

Louis XVI était-il un être faible? Il en va de la faiblesse comme de l'intelligence, elle est très difficile à définir. Il était largement à la merci de son entourage, de ses frères, de ses conseillers. Mais s'il a renvoyé Turgot, ce n'est pas seulement par complaisance pour la reine et pour Maurepas, mais par conviction. Il s'était en effet laissé séduire par les arguments du parlement qui lui avait expliqué clairement que les réformes de Turgot menaient directement à la subversion totale de l'ordre social auquel il était attaché comme au plus sûr garant de la stabilité de son pouvoir.

Je suis bien d'accord que la paysannerie n'était pas révolutionnaire. Mais 1789 a été initié par les élites sociales et intellectuelles, élues, qui sont arrivées à Versailles avec l'intention ferme de donner une constitution à la France contre la volonté du roi si c'était nécessaire. Et le soutien bien encadré de la population urbaine a fait le reste.

La fuite à Varennes a été une énorme erreur. Même si elle avait été bien préparée et réussie, elle désignait Louis XVI comme un traître. Quitter Paris eût été sans doute une bonne solution. Mais il fallait choisir une autre destination, au coeur de la France pour rallier les fidèles, et non vers l'Est à la rencontre des ennemis.

La croyance au droit divin était très enracinée dans le coeur du roi et il y est resté fidèle jusqu'à la fin. Bossuet en avait fait un article de foi, mais à la fin du XVIII^e siècle ce n'était plus qu'une superstition et même les théologiens, contaminés par les lumières et le rationalisme, n'y attachaient plus beaucoup d'importance.

Enfin on m'a demandé si Louis était intelligent. Son goût pour la serrurerie n'est pas un argument dirimant. De nombreux intellectuels ont la passion de la mécanique ou du bricolage. Louis XVI avait reçu une éducation soignée, avait appris les mathématiques et la physique, était bon latiniste et géographe expérimenté. Sa culture pouvait être enviée par bien des docteurs de la Sorbonne. Mais son éducation politique avait été négligée ou pire, dévoyée. La Vauguyon, son gouverneur, avait développé chez lui le goût de la réflexion et de la controverse. Mais il était, comme les percepteurs, Berthier et Moreau, hostile à toute idée nouvelle, méfiant à l'égard de l'opinion éclairée. Ensemble, ils avaient inspiré à leur élève une hostilité profonde à toute nouveauté qui devait stériliser chez le monarque toute capacité d'adaptation.

*

* *